

Financer une formation drone en situation de handicap

AGEFIPH, Cap Emploi, FIPHFP, MDPH : qui fait quoi et comment ces organismes se coordonnent pour financer votre projet.

Mise à jour : août 2026



Être en situation de handicap ouvre l'accès à des dispositifs **complémentaires** au CPF, à France Travail ou à un OPCO/FAF : ils ne remplacent pas ces financements, ils viennent couvrir le **reste à charge** et les **surcoûts liés au handicap** (matériel adapté, aide humaine, transport, hébergement).

Quatre acteurs interviennent, chacun avec un rôle précis : **MDPH** (reconnaissance du handicap), **Cap Emploi** (accompagnement vers l'emploi), **AGEFIPH** (financement secteur privé) et **FIPHFP** (financement fonction publique).

1 Les 4 organismes en un coup d'œil

MDPH

GUICHET UNIQUE

Rôle : Maison départementale des personnes handicapées. Guichet unique d'accès aux droits et prestations pour les personnes handicapées, dans chaque département.

Pour la formation : délivre la RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), souvent nécessaire pour activer les autres dispositifs.

mdphenligne.cnsa.fr

Cap Emploi

ACCOMPAGNEMENT

Rôle : réseau spécialisé qui accompagne les personnes handicapées vers et dans l'emploi, en lien avec France Travail.

Pour la formation : aide à construire le projet professionnel et à monter les dossiers de financement (Agefiph, FIPHFP, France Travail).

capemploi.info

FIPHFP

FONCTION PUBLIQUE

Rôle : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique. Équivalent de l'AGEFIPH pour les agents publics.

Pour la formation : finance les surcoûts liés au handicap dans le cadre d'une formation (déplacement, hébergement adapté, aide humaine ou technique).

fiphfp.fr

AGEFIPH

SECTEUR PRIVÉ

Rôle : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Finance des aides pour le secteur privé.

Pour la formation : peut financer tout ou partie de la formation, ainsi que les surcoûts liés à l'adaptation de la formation au handicap (matériel, aide humaine, transport).

agefiph.fr

2 Qui finance quoi ?

Organisme	Ce qu'il finance	Condition principale
AGEFIPH	Coût de la formation + surcoûts liés au handicap	Être demandeur d'emploi et reconnu handicapé (secteur privé)
FIPHFP	Surcoûts liés au handicap (transport, hébergement, aide humaine/technique)	Être agent de la fonction publique en situation de handicap
Cap Emploi	Accompagnement (pas de financement direct)	Être demandeur d'emploi en situation de handicap
MDPH	Reconnaissance du handicap (RQTH) et orientation	Résider dans le département concerné

IMPORTANT

Ces dispositifs s'ajoutent au CPF, à France Travail ou à un OPCO/FAF : ils ne remplacent pas le financement principal de la formation, ils comblent le reste à charge et couvrent les frais liés au handicap.

3 Secteur privé ou fonction publique : deux circuits

Le financeur dépend du **statut** de la personne :

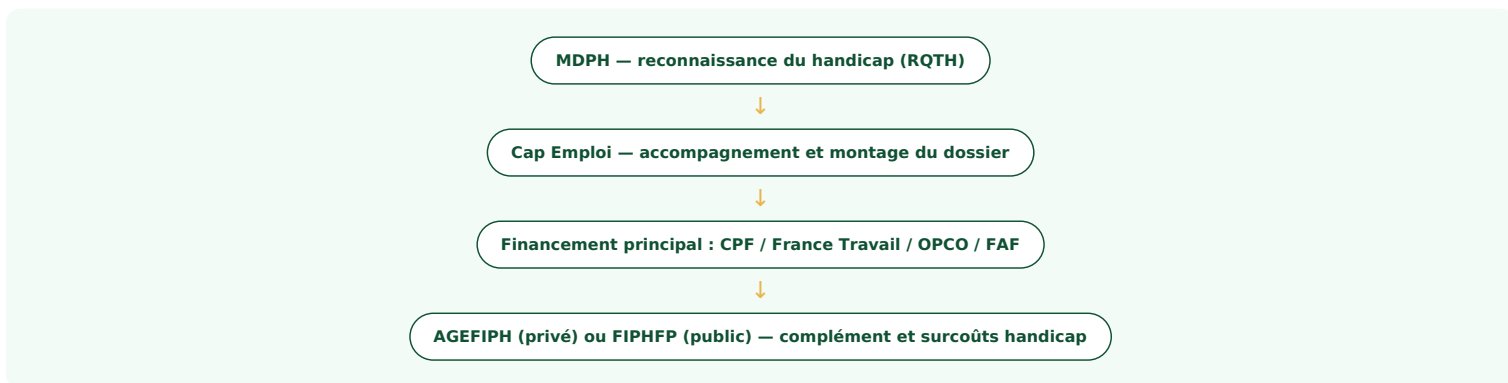
Situation	Financeur des surcoûts handicap
Demandeur d'emploi, salarié ou indépendant du secteur privé	AGEFIPH
Agent de la fonction publique (État, territoriale, hospitalière)	FIPHFP

Dans les deux cas, **Cap Emploi** reste l'interlocuteur d'accompagnement pour les demandeurs d'emploi, et la **MDPH** reste le point de départ pour faire reconnaître le handicap (RQTH).

4 Parcours recommandé

- 1 **Constituer le dossier auprès de la MDPH** pour obtenir la reconnaissance du handicap (RQTH) si elle n'est pas déjà en cours.
- 2 **Rencontrer un conseiller Cap Emploi** (si demandeur d'emploi) pour construire le projet de formation drone et identifier les financements mobilisables.
- 3 **Mobiliser le financement principal** de la formation : CPF, France Travail, OPCO ou FAF selon le statut.
- 4 **Déposer une demande complémentaire** auprès de l'AGEFIPH (secteur privé) ou du FIPHFP (fonction publique) pour le reste à charge et les surcoûts liés au handicap.
- 5 **Déposer la demande avant le début de la formation** : comme pour les autres financeurs, une demande tardive peut être refusée.

5 Schéma récapitulatif



À retenir : aucun de ces dispositifs n'est automatique. Chaque demande doit être déposée **avant le début de la formation**, avec un projet professionnel validé par le prescripteur concerné (France Travail, Cap Emploi ou Mission locale). Les conditions et montants évoluent régulièrement : il convient de vérifier les règles en vigueur auprès de chaque organisme au moment de la demande.

Sources officielles

- AGEFIPH : agefiph.fr
- Cap Emploi : capemploi.info
- FIPHFP : fiphfp.fr
- MDPH en ligne — CNSA : mdphenligne.cnsa.fr